

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 208 publiée le 11 décembre 2009

## NON-APPLICATION DU MOTU PROPRIO A PARIS ? LA FAUTE A PAIX LITURGIQUE BIEN SUR !

« Puisque vous protestez parce que le Motu Proprio n'est pas appliqué, il ne sera pas appliqué ! »

Il faut le dire et le répéter : à Paris, le Motu Proprio de 2007 n'est pas appliqué. La coexistence paroissiale des deux formes du rite chaque fois que la demande est faite par des fidèles n'y existe pas. À plusieurs reprises, Paix Liturgique a souhaité sensibiliser ses lecteurs sur ce fait massif : à Paris, le Motu Proprio de Benoît XVI n'a pas droit de cité.

Ainsi, la lettre 204 du 14 novembre 2009 « Adresse au Père Chauvet et au Cardinal Vingt Trois » rappelait bien simplement - à la suite notamment des lettres 116 et 167 - que depuis l'entrée en vigueur du Motu Proprio le 14 septembre 2007, seules deux célébrations dominicales supplémentaires dans la forme extraordinaire du rite romain avaient été mises en place à Paris.

Paix Liturgique ajoutait dans cette même lettre que cette application parisienne au compte-gouttes du Motu Proprio semblait faite pour décourager les fidèles, puisque les deux nouvelles célébrations avaient été mises en place à des horaires non familiaux (12 h 15 à Ste Jeanne de Chantal dans le 16ème et 18 h 30 seulement 3 dimanches par mois à Notre-Dame du Travail dans le 14ème), c'est-à-dire à des horaires incompatibles avec les contingences d'une vie familiale avec de jeunes enfants.

Paix Liturgique ne faisait que constater : A Paris, le Cardinal Vingt Trois et le Père Chauvet font en sorte que les demandes (nombreuses) d'application du Motu Proprio n'aboutissent pas et qu'on en reste finalement au *statu quo ante*. Pour arriver à cette fin tous les moyens sont bons : faux dialogue, double langage, déni permanent de la réalité des demandes, *auto satisfecit*, manipulations et basses œuvres...

Cette lettre était en réalité plus une observation qu'un véritable scoop.

Quel crime abominable Paix Liturgique n'avait-elle pourtant pas ainsi commis !

On apprend en effet de différentes sources tant laïques qu'ecclésiastiques que le Cardinal Vingt Trois répète à qui veut l'entendre que désormais, il « a tout bloqué » (ndlr : blocage relatif aux demandes d'application du Motu Proprio) en raison de la lettre 204 de Paix Liturgique consacrée à l'apartheid liturgique parisien.

Le Père Chauvet répand la bonne parole du Cardinal « à Paris, tout est bloqué à cause de Paix Liturgique, ce sont des gens impossibles avec qui on ne peut pas discuter, on ne sait même pas qui ils sont... »

**C'est, en un certain sens, génial : justifier le refus d'appliquer le Motu Proprio en raison de la protestation contre sa non-application !**

### Les réflexions de Paix liturgique :

1/ Le fait que le Cardinal Vingt Trois entende « tout bloquer » est une merveilleuse nouvelle pour tous les groupes de demandeurs parisiens puisque cela démontre clairement que le Cardinal Vingt Trois est conscient qu'il y a une demande d'application du Motu Proprio à Paris (qu'il souhaite bloquer à cause de la pression insoutenable de Paix Liturgique bien sûr).

On ne peut vouloir bloquer que ce qui existe. Si, comme cela est encore répété de manière incantatoire, il n'y avait « pas de vraies demandes » ou si « le Motu

Proprio de 2007 avait été anticipé à Paris (sic !) », il n'y aurait rien à bloquer « à cause » des lettres de Paix Liturgique.

Mais alors si le Cardinal a conscience qu'il y a une demande à Paris, comment expliquer alors le bilan si mauvais de l'application du Motu Proprio à Paris deux ans et demi après son entrée en vigueur ?

2/ De manière classique, le Cardinal Vingt Trois justifie sa politique de répression par les agissements soi-disants fautifs des demandeurs.

Cette attitude est-elle celle d'un Père qui aime tous ses enfants, est-elle celle d'un Pasteur ?

Quoi qu'il en soit, de telles méthodes ne nous impressionnent guère et tout au contraire nous encouragent à dénoncer avec encore plus d'énergie l'opposition incompréhensible du Cardinal Archevêque de Paris et Président de la Conférence Épiscopale de France à la politique de paix et de réconciliation de Benoît XVI.

3/ Ne nous y trompons pas, ce n'est bien évidemment pas l'action de Paix Liturgique qui bloque quoi que ce soit. Avant cette lettre de novembre 2009, la situation était déjà bloquée à Paris par la volonté du Cardinal. Avant même que Paix Liturgique n'existe, la situation parisienne était déjà bloquée. Aux demandes d'application du Motu Proprio, « on » répondait déjà toujours non.

**Le Cardinal nous dit en somme : « Avant vous n'aviez rien et bien maintenant à cause des lettres de Paix liturgique vous n'aurez rien ! ».**

Paix Liturgique n'a pas pour vocation de fédérer les groupes de demandeurs ou de parler en leurs noms. En quoi ce que publie Paix Liturgique devrait-il impacter tel ou tel groupe de demandeurs ?

La responsabilité collective ça n'existe pas, nous ne sommes pas en Chine ou en ex-Union soviétique n'en déplaise à certains.

4/ Il est toujours intéressant de remarquer que certaines personnes se plaignent de ce « qu'on ne peut pas discuter avec Paix Liturgique » et « qu'on ne sait pas qui ils sont » alors que dans le même temps Paix Liturgique entretient des relations directes avec nombres de cardinaux, évêques et curés de paroisses. C'est comme si finalement il existait dans l'Église des gens qui veulent dialoguer et d'autres qui ne veulent pas. C'est comme si finalement il existait dans l'Église des gens qui veulent la paix et la réconciliation et d'autres qui ne le veulent pas...

5 - Nous rappelons enfin que Paris compte une centaine de paroisses et que nous avons identifié à ce jour plus de 25 demandes sérieuses de célébration de la messe dominicale dans la forme extraordinaires dans la capitale. Cela ne signifie pas qu'il faille se limiter à ce nombre pour mesurer la demande réelle tant il est évident que DANS TOUTES LES PAROISSES DE PARIS il y a au minimum 15% des fidèles qui souhaitent vivre leur foi catholique en union avec leur évêque au rythme de la forme extraordinaire de la liturgie. Nous allons, pour justifier une nouvelle fois cette affirmation, faire réaliser début 2010 un sondage d'opinion sur Paris... Nous vous en reparlerons bientôt.